

Avis n° 2024/06
relatif à l'admission par l'État
de diplômés d'établissements étrangers de
l'École supérieure d'ingénierie de l'énergie
de l'Université internationale de Rabat (Maroc)

Établissement /École

Nom :	Université internationale de Rabat École supérieure d'ingénierie de l'énergie
Sigle :	UIR - ECINE
Type :	Établissement d'enseignement supérieur privé au Maroc
Académie :	École étrangère
Sites de l'école :	Rabat (Maroc)

Suivi des accréditations précédentes

N/A

Objet de la demande d'admission par l'État

Catégorie NAD (Nouvelle admission par l'État de diplômés d'établissements étrangers) : Diplôme d'ingénieur d'État de l'École supérieure d'ingénierie de l'énergie de l'Université internationale de Rabat, spécialité énergétique et énergie renouvelable, sur le site de Rabat

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1, L642-7 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École supérieure d'ingénierie de l'énergie de l'Université internationale de Rabat (Maroc) ;
- Vu le rapport établi par Xavier KLEBER (membre de la CTI, rapporteur principal), Gildas GAUTIER (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), Isabelle TANCHOU (experte auprès de la CTI), Rudy DERDELINCKX (expert international auprès de la CTI), Odile GAUTIER (experte élève-ingénieure auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 11 juin 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur,

Première admission par l'État de diplômés d'établissements étrangers suivants	Voie de formation	À compter de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile	Durée
Diplôme d'ingénieur d'État de l'École supérieure d'ingénierie de l'énergie de l'Université internationale de Rabat, spécialité énergétique et énergie renouvelable , sur le site de Rabat	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2029	maximale

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Pérenniser les ressources financières de l'école ;
- Intégrer davantage les industriels dans le projet de formation et augmenter la part d'enseignement réalisée par des vacataires issus du monde socio-économique ;
- Développer l'internationalisation de l'école, y compris les mobilités entrantes et sortantes ;
- Reconnaître l'engagement étudiant ;

- S'assurer du niveau B2 en français et en anglais à la sortie du cycle ingénieur ;
- Être vigilant sur le taux d'insertion professionnelle des ingénieurs formés et mettre en œuvre des actions spécifiques afin de le maintenir à un haut niveau.

L'école établira **un rapport intermédiaire sur l'ensemble des recommandations**. Ce document est à transmettre **le 15 décembre 2026**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant :

Intitulé du diplôme	À compter de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile
Diplôme d'ingénieur d'État de l'École supérieure d'ingénierie de l'énergie de l'Université internationale de Rabat, spécialité énergétique et énergie renouvelable	2024	2029

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 11 juin 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 10 juillet 2024.

La présidente
Claire PEYRATOUT

